



---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

## **La Banque des Territoires et le Centre Communal d'Action Sociale de L'Anse-Bertrand s'engagent pour développer le microcrédit personnel**

**Anse-Bertrand, le 14 février 2019** – Pascal Hoffmann, directeur régional Antilles-Guyane de la Banque des Territoires, et Edouard Delta, président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de L'Anse-Bertrand, ont signé une convention d'un an pour la mise en place d'un dispositif de microcrédit personnel à destination des habitants de la commune de l'Anse-Bertrand. Ce dispositif favorise l'insertion économique, sociale et professionnelle des personnes exclues de l'accès au prêt bancaire.

Le partenariat entre le CCAS de la commune de l'Anse-Bertrand et la Banque des Territoires vient compléter le maillage territorial de l'offre de microcrédit personnel existante (26 CCAS). Il est le premier au titre de l'année 2019. Il permet au CCAS de l'Anse-Bertrand de proposer l'offre de microcrédit personnel et prévoit le versement par la Banque des Territoires d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € pour participer aux frais de dossier et d'accompagnement. Cette somme est versée en deux temps : 5 000 € à la signature de la convention et l'apport de 50 € par dossier instruit dans la limite de 50 dossiers au terme de la convention.

Proposé dans le cadre d'un accompagnement adapté, le microcrédit personnel peut financer tout projet permettant d'améliorer la situation économique et sociale de l'emprunteur, comme le financement d'un projet de mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, financement du permis de conduire), d'une formation, ou encore des frais liés à la santé.

Cet accompagnement vise également à aborder le microcrédit personnel dans une démarche globale, à aider l'emprunteur à formaliser puis à réaliser son projet, et à permettre de réagir rapidement pour trouver une solution adaptée en cas de difficulté de remboursement.

En partenariat avec l'Institut de Micro Finance CREA-SOL, le CCAS de L'Anse-Bertrand instruira les dossiers. Les prêts personnels, d'un montant de 300 € à 3 000 € et jusqu'à 5 000 € dans des cas exceptionnels, seront octroyés par l'IMF CREA-SOL et garantis à 50% par le Fonds de Cohésion Sociale géré par Bpifrance<sup>1</sup>. Ces prêts peuvent être accordés à taux fixe de 4% pour une période de 6 à 36 mois maximum et jusqu'à 48 mois pour les prêts d'un montant supérieur à 3 000 €.

La Banque des Territoires apporte un soutien sur fonds propres aux réseaux d'accompagnement du microcrédit personnel. Elle développe ce dispositif pour contribuer à l'accès à la mobilité et, par conséquent, à l'employabilité de publics en situation de précarité. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de son action au bénéfice de territoires plus inclusifs.

*Pour en savoir plus sur le microcrédit personnel, consultez le site [www.francemicrocredit.org](http://www.francemicrocredit.org)*

---


<sup>1</sup> Filiale de la Caisse des Dépôts.

### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

***Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.***

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

 @BanqueDesTerr

### **Contacts presse**

#### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de L'Anse-Bertrand**

David-Pierre ANICETTE – Tél : 0590 22 19 31 - [David-pierre.anicette@mairieansebertrand.fr](mailto:David-pierre.anicette@mairieansebertrand.fr)

#### **Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts**

Jennifer MARTIN – Tél : 05 90 21 18 77 – [jennifer.martin@caissedesdepots.fr](mailto:jennifer.martin@caissedesdepots.fr)